

## Politique d'accessibilité des prestations de formation pour les personnes en situation de handicap

### Préambule

Notre organisme s'engage à garantir l'accessibilité de ses formations aux personnes en situation de handicap. Cette politique vise à mettre en œuvre les dispositions légales et réglementaires en vigueur, et à garantir l'égalité des chances et la non-discrimination dans l'accès à la formation.

### Principes fondamentaux

L'organisme de formation s'engage à respecter les principes suivants :

- **Accessibilité et individualisation** : Adapter l'accès et les contenus des formations aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, en tenant compte de leur type de handicap et de leurs besoins individuels
- **Compensation** : Mettre en place des mesures de compensation pour pallier les limitations d'activité liées au handicap
- **Collaboration** : Travailler en collaboration avec les personnes en situation de handicap et les organismes spécialisés pour identifier et mettre en œuvre les solutions d'adaptation les plus appropriées

### Mise en œuvre

Notre organisme de formation s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes :

- **Accessibilité des locaux et des supports pédagogiques** : lorsque les conditions d'accessibilité physique ne sont pas réunies, proposer des mesures de compensation adaptées

- **Communication accessible** : fournir des informations accessibles sur les formations et les procédures d'inscription
- **Accompagnement individualisé** : identifier les besoins spécifiques de chaque personne en situation de handicap et mettre en place des mesures d'adaptation individualisées (aide humaine, matériel pédagogique spécifique...).
- **Formation des équipes** : sensibiliser les équipes aux questions du handicap et à l'accessibilité

### Suivi et évaluation

Notre organisme de formation s'engage à suivre et à évaluer l'efficacité de sa politique d'accessibilité. Cette évaluation sera réalisée auprès des personnes en situation de handicap ayant suivi une formation

Notre organisme met à la disposition des personnes en situation de handicap un référent handicap chargé de :

- Mettre en œuvre la politique d'accessibilité.
- Accueillir et accompagner les personnes en situation de handicap.
- Coordonner les actions avec les organismes spécialisés.

### Contact

Pour toute information relative à la politique d'accessibilité de l'organisme de formation, les personnes en situation de handicap peuvent contacter le référent handicap :

- **Nom** : Agnès Brebec
- **Téléphone** : 09 80 50 20 64
- **Email** : [contact@grainesderh.fr](mailto:contact@grainesderh.fr)

### Lien utile

- Fiche pratique "Accessibilité des organismes de formation" - Agefiph:  
<https://www.agefiph.fr/articles/conseil-pratiques/accessibilite-des-organismes-de-formation-de-quoi-parle-t>

L'organisme de formation s'engage à faire évoluer sa politique d'accessibilité en fonction des besoins des personnes en situation de handicap et des réglementations en vigueur.